

Devis N° : 18688244
Analyse du : 04.08.2021
Référence : 00946002.39
Assuré : 1.44.02.93.803.622-91
Bénéficiaire : IMHOFF JEAN-MARC

Désignation de l'acte	Montant des honoraires	Code CCAM	Remboursements		Montant à votre charge
			Sécurité sociale	BTP Santé	
Pose d'une prothèse plurale	1600,00 €	HBLD227	195,65 €	782,60 €	621,75 €
Pose d'une prothèse plurale	1600,00 €	HBLD227	195,65 €	782,60 €	621,75 €
Pose d'une infrastructure coronoradiculaire	175,00 €	HBLD745	63,00 €	112,00 €	0,00 €
Pilier bridge couronne	600,00 €	HBMD087	75,25 €	301,01 €	223,74 €
Pilier bridge couronne	600,00 €	HBMD087	75,25 €	301,01 €	223,74 €
Pilier bridge couronne	600,00 €	HBMD087	75,25 €	301,01 €	223,74 €
Pose d'1 infrastructure coronoradiculaire	300,00 €	HBLD245	63,00 €	237,00 €	0,00 €
Pilier bridge couronne	600,00 €	HBMD087	75,25 €	301,01 €	223,74 €
Pose d'1 infrastructure coronoradiculaire	300,00 €	HBLD245	63,00 €	237,00 €	0,00 €
Pose d'1 infrastructure coronoradiculaire	300,00 €	HBLD245	63,00 €	237,00 €	0,00 €
Pose d'1 infrastructure coronoradiculaire	300,00 €	HBLD245	63,00 €	237,00 €	0,00 €
TOTAL	6975,00 €		1007,30 €	3829,24 €	2138,46 €

Taux de remboursement de la Sécurité Sociale : 70 %.

Les montants ci-dessus vous sont communiqués à titre indicatif, en tenant compte de la situation de votre dossier connue à ce jour.

Important

Le remboursement indiqué est garanti sous réserve :

- que la date de validité du devis soit respectée (du 04/08/2021 au 31/12/2021)
- qu'à la date de réalisation des travaux ou des soins, vous adhérez toujours au même contrat *Frais médicaux*
- que votre contrat et les garanties concernées par ce devis ne soient pas modifiés
- de l'exactitude des éléments fournis : honoraires, remboursements de la Sécurité sociale, nature des prestations et localisation
- d'une totale correspondance entre les honoraires du devis et ceux déclarés à la Sécurité sociale
- de l'application par la Sécurité sociale d'un taux de remboursement de 70 %

Rappel : Nos remboursements sont effectués sous réserve de prise en charge par la Sécurité sociale, et dans la limite des frais réels qui lui ont été déclarés (sauf pour les actes "hors nomenclature Sécurité sociale" dont le remboursement serait prévu par votre contrat).

Votre contrat prévoit des limites de remboursement ou "Plafonds". Notre remboursement - indiqué sur le présent devis - ne tient pas compte d'autres devis éventuels ou de soins en cours d'indemnisation qui seraient également concernés par ces limites :

Votre contrat a 6 ans ou plus : Plafond maximum / Prothèses 10000€/an/bénéficiaire

Le cas échéant, le montant communiqué dépend du conventionnement de votre professionnel de santé à la date des soins, avec le réseau de soins Séviane.

NB : Ce devis est valable selon les bases de remboursements de la Sécurité Sociale en vigueur.

Si les actes ne sont pas réalisés avant la date de fin de validité du devis, nous vous invitons à renouveler votre demande pour l'actualisation des tarifs et des remboursements.

